

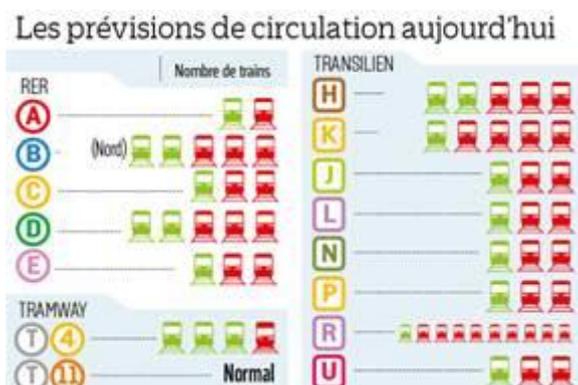
Table des matières

1	Grève SNCF : deux trains sur cinq en Ile-de-France ce vendredi.....	1
2	Grand Paris : la métropole avance... sans attendre Macron	2
3	Les Grands Parisiens pas tous égaux face aux commerces	4
4	La région Île-de-France veut attirer les start-up de l'intelligence artificielle	5
5	Alexandre Saubot : « Le Medef mourra s'il ne se transforme pas ».....	6
6	Alexandre Saubot tente de se défaire de sa casquette de « Monsieur social » du Medef	8
7	Pourquoi la croissance a ralenti au premier trimestre.....	10
8	Nouveau recul de l'emploi à domicile en 2017.....	11
9	Le commerce extérieur est plus que jamais la clef de la reprise française	12
10	Capitaux propres négatifs, « dette grise » : les mécomptes cachés de la SNCF.....	14
11	Sibyle Veil, une nouvelle présidente de stabilité pour Radio France	16
12	Des rabais d'électricité pas si avantageux	18
13	Une année cruciale pour le nucléaire de nouvelle génération.....	20
14	Fonctionnaires : la CFDT se joint à la mobilisation du 22 mai.....	21
15	Air France : les préavis de grève maintenus	23
16	Macron se met au centre du village	24
17	Forfait social : le cadeau de Macron aux salariés de PME	26
18	Le Sommet des Amériques privé de ses têtes d'affiche.....	27

III ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 13/04/2018

1 Grève SNCF : deux trains sur cinq en Ile-de-France ce vendredi



Les RER et Transiliens seront peu nombreux ce vendredi pour la reprise de la grève SNCF. Voici les prévisions ligne par ligne.

La semaine se termine comme elle avait commencé : avec peu de trains. La grève SNCF reprend en effet ce jeudi soir à partir de 20 heures, et jusqu'à samedi soir. Le trafic sera donc très perturbé ce vendredi.

En Ile-de-France, comptez 2 trains sur 5 en moyenne [pour les RER et Transilien](#). Voici les prévisions lignes par ligne.

Un peu plus de trains que lors de la dernière grève

Les quelques trains circulant aux heures de pointe risquent donc d'être bondés. Prenez vos précautions, consultez la circulation des trains [sur l'appli ou le site SNCF](#), ou, dans la mesure du possible, prenez un autre moyen de transport. La région Ile-de-France finance [le covoiturage gratuit](#) auprès de huit applications partenaires. Tous les renseignements sont disponibles [sur le site Vianavigo.fr](#).

La grève reste très suivie mais, par rapport aux quatre premières journées de mobilisation, il semble y avoir un tout petit peu plus de trains en circulation. La moyenne était jusqu'à présent plutôt de 1 train sur 3. On passe désormais à 2 trains sur 5. Sur la ligne U (La Défense - La Verrière), par exemple, il n'y avait aucun train lors des grèves précédentes. Ce vendredi, sur cette ligne, 1 train sur 3 circulera.

Enfin, si vous devez seulement emprunter le métro ou le bus, vous n'avez pas besoin de changer quoi que ce soit à vos habitudes. La circulation devrait être normale, ces deux modes de transport étant gérés par la RATP.

LE PARISIEN – 13/04/2018

2 Grand Paris : la métropole avance... sans attendre Macron



Paris, porte de la Villette, mercredi 11 avril. Patrick Ollier (au micro) a multiplié les initiatives ces derniers jours. Comme ici au salon des maires d'Ile-de-France où il a tenu à mettre en avant plusieurs start-up innovantes susceptibles d'intéresser les promoteurs du Grand Paris à l'occasion de l'inauguration du stand de la MGP.

Alors que les décisions d'Emmanuel Macron sur le Grand Paris tardent à venir, le président de la métropole, Patrick Ollier, lui, continue de multiplier les initiatives stratégiques pour l'avenir.

« Certains réfléchissent à l'avenir du Grand Paris et c'est bien normal. Nous, nous sommes dans l'action ». Rien ne semble pouvoir faire dévier Patrick Ollier du cap qu'il s'est fixé. Le président de la Métropole du Grand Paris (MGP) tient la barre contre vents et marées.

Et sans attendre [les arbitrages d'Emmanuel Macron sur l'avenir du Grand Paris](#) - qui seraient une nouvelle fois repoussés à l'été prochain ou même à 2019 selon certains - celui qui a été ministre, député et éphémère président de l'Assemblée Nationale, tout en restant maire (LR) de Rueil-Malmaison, poursuit sans faiblir la mise en place du calendrier métropolitain issu de la précédente mandature.

Des initiatives et interventions à foison

Ces derniers jours, il a multiplié les initiatives et les interventions, se retrouvant sur tous les fronts. Jeudi dernier, le 5 avril, il mettait en place les prémices du schéma de cohérence territoriale (SCOT), qui doit fixer « les décisions stratégiques engageant les 131 villes de la métropole pour les vingt prochaines années », et présentait, le même jour, le projet de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement.

Lundi 9 avril, il présidait la conférence « Construisons ensemble le Grand Paris 2° », préfiguration du plan climat air énergie de la métropole qui envisage notamment d'étendre les vignettes antipollution de Paris à l'ensemble de la zone de la métropole se situant dans le périmètre de l'A86.

Mercredi 11 avril, il mettait en avant une poignée de start-up innovantes dans le cadre du schéma numérique sur le stand de la métropole au salon des maires d'Ile-de-France de la porte de la Villette, salon où il s'est montré omniprésent. Le tout en poursuivant les visites de terrains éligibles au deuxième concours d'urbanisme « Inventons le Grand Paris », comme au Bourget en Seine-Saint-Denis, ce même mercredi.

Assurer l'avenir budgétaire et financier

Ne manque en fait à l'actuelle métropole que le nerf de la guerre : l'argent. Patrick Ollier le rappelait lors de son discours au salon des maires : « Nous pourrions faire beaucoup plus si on nous en donnait les moyens ». Ce vendredi matin, à l'occasion d'un nouveau conseil métropolitain, le président de la MGP devrait d'ailleurs soumettre un vœu aux élus concernant l'avenir budgétaire et financier de la métropole. Un vœu qui pourrait, comme l'an dernier, demander au gouvernement qu'il abonde le budget de la métropole pour mener à bien ses projets et peut-être en lancer de nouveaux.

Mais toutes ces avancées menées par le capitaine Ollier ne risquent-elles pas de s'avérer vaines une fois la future gouvernance annoncée par le président Macron mise en place ? « Que voulez-vous qu'il fasse ? Qu'il reste à ne rien faire en attendant que la fumée sorte ? Ce n'est pas dans son caractère », souligne un maire des Hauts-de-Seine qui le connaît bien. C'est d'ailleurs bien pour ça qu'il a décroché le job ».

« Il a raison. Il n'insulte pas l'avenir dans ce qu'il entreprend. En *inventant la métropole*, il est dans son rôle », renchérit pour sa part Stéphane Beudet, le président de l'AMIF, maire (ex LR) de Courcouronnes (91) et vice-président du conseil régional chargé des transports, avant de conclure, un rien philosophe : « De toute façon, il n'y a rien d'irréversible. Un SCOT (NDLR : schéma de cohérence territoriale) ça se change. »

Frédéric Choulet

LE PARISIEN – 13/04/2018

3 Les Grands Parisiens pas tous égaux face aux commerces



Une étude de la Chambre de commerce Paris-Ile-de-France, sur l'évolution de l'activité commerciale durant ces quinze dernières années, montre de grandes disparités au sein du Grand Paris.

Quel visage a votre département en termes de commerces ? C'est à cette question que viennent de répondre les membres de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris - Ile-de-France en publiant voici quelques jours une étude détaillée sur l'activité commerciale dans la zone dense du Grand Paris entre 2002 et 2017. Si des disparités énormes existent d'un département à l'autre de la petite couronne parisienne, plusieurs facteurs essentiels sont bien visibles. Le premier ? La capitale est bel et bien le moteur économique du Grand Paris avec plus de 62 000 commerces actifs (58 %) sur quelque 107 000 ! Sur la seconde marche du podium on retrouve les Hauts-de-Seine (17 000) puis loin derrière la Seine-Saint-Denis (14 400) et le Val-de-Marne (13 300).

Un plus grand choix à Paris

Mais au-delà de ces chiffres bruts, Paris est également le seul département qui a connu ses quinze dernières années une croissance positive de ses commerces avec + 3,4 %. Le 93 stagne et les départements du 92 et du 94 baissent respectivement de 2,8 % et 0,7 %. La densité commerciale est également la plus forte dans le cœur historique de Paris I^e et le II^e arrondissements avec 136 commerces pour 1 000 habitants en moyenne. En périphérie parisienne quelques villes comme Puteaux, Levallois-Perret (92) ou Aubervilliers (93) parviennent à tirer leur épingle du jeu, tout comme Saint-Maur, Vincennes (94) ou Le Raincy (93).

Une percée des produits bio

- **A Paris.** Quelle est l'activité qui a explosé ces dernières années ? Vous cherchez ? Mais si, réfléchissez bien. Vous avez régulièrement des flyers publicitaires les concernant sur vos pare-brises... Ce sont les instituts de soins corporels (+ 583 %), autrement dit essentiellement « les salons de massage » qui se sont considérablement développés, explique un membre de la CCI. Autre constat : « Nous enregistrons une chute de la restauration rapide type kebab ou fast-food au profit des lieux qui proposent du bio, des salades, des produits plus healthy (santé). » Cela va de pair avec l'explosion des magasins bio et des supérettes classiques (+ 25 %) qui remplacent peu à peu la petite épicerie de quartier qui ouvrait très tard le soir (- 20 %).

La supérette remplace l'épicerie de quartier

- **Dans les Hauts-de-Seine.** Après une légère baisse du nombre de commerce entre 2011 et 2014, la tendance est à nouveau à la hausse avec notamment, comme pour Paris, une percée du bio (+ 47 %) mais aussi des autres commerces de bouche comme les poissonneries (+ 14 %). Les agences de services à la personne (nettoyage ou aide aux personnes âgées) connaissent également une progression impressionnante avec + 60 % comme les activités liées au vélo (location, réparation) avec 19 enseignes en 2017 contre 4 en 2002. A l'inverse, les boutiques de téléphonies et taxiphones plongent : - 33 %.

Les restaurants traditionnels en recul

- **En Seine-Saint-Denis.** L'activité commerciale connaît des moments délicats. La seule exception vient des supérettes classiques qui poursuivent leur progression (+ 3 %) et de manière générale l'alimentation spécialisée (+ 42 % pour la pâtisserie, + 30 % pour la chocolaterie, + 20 % pour la fromagerie) tout comme les commerces dit ethniques et exotiques qui enregistrent, eux, une hausse de + 249 %. Derrières ces locomotives, c'est un peu la triste mine : - 9 % pour les loisirs et la culture, - 12 % pour les agences immobilières, - 10 % pour la restauration traditionnelle au profit de la restauration rapide.

- **Dans le Val-de-Marne.** Les commerces alimentaires y ont le vent en poupe. Ainsi les commerces d'alimentation générale (+ 5 %), le bio (+ 21 %) et les supérettes classiques (+ 16 %) tirent vers le haut l'activité grâce également au... commerce ethnique ou exotique (+ 371 % entre 2002 et 2017). La restauration rapide fonctionne bien (+ 6 %) et vient contrebalancer la baisse des restaurants traditionnels (- 2 %). Parmi les grands perdants figurent la maroquinerie-bagagerie (- 28 %) et le prêt à porter dans sa globalité (- 17 %) mais aussi le bricolage-jardinage (- 7 %).

Nicolas Maviel

L'USINE NOUVELLE – 13/04/2018

4 La région Île-de-France veut attirer les start-up de l'intelligence artificielle



Un concours international doté d'un million d'euros de prix va permettre d'accélérer le développement en Île-de-France de futurs leaders de l'intelligence artificielle.

La région Île-de-France a lancé, jeudi 12 avril, la première édition du [concours international "AI Challenge Paris Region 2018"](#) ouvert aux start-up du secteur de l'intelligence artificielle (IA) et doté d'un million d'euros de prix.

Ce concours s'adresse à des start-up disposent d'un produit (software ou hardware) a minima en phase de pilote ou, idéalement, déjà déployé chez des clients. Le produit devra être issu d'une innovation récente s'appuyant sur l'IA et pouvant trouver des applications industrielles. Le challenge est ouvert aux entreprises franciliennes mais aussi à toutes celles, françaises et étrangères, qui ont un projet d'implantation en Île-de-France. Elles doivent également avoir moins de cinq ans et avoir levé moins de 500 000 euros.

Trois prix, un de 700 000 euros et deux de 150 000 euros, seront décernés aux trois entreprises lauréates et versés sous forme de dotation au capital via les deux fonds d'investissement partenaires à parts égales de l'opération : Paris Region Venture Fund et CEA Investissement. "*Cet investissement sera apporté sous la formation d'obligations convertibles*" a précisé Jérôme Snollaerts, président de Cap Décisif Management, le gestionnaire du Paris Region Venture Fund.

Les inscriptions clôturent le 17 juin

Ouvertes jeudi 11 avril, les inscriptions seront clôturées le 17 juin prochain. Le 3 juillet, un jury sélectionnera dix candidats. Ces derniers bénéficieront d'un accompagnement poussé de trois mois. Les deux premiers mois, ils seront encadrés par les spécialistes de Ernst&Young. Le troisième mois les entreprises pourront solliciter les experts des sponsors industriels partenaires du challenge : Dassault Systèmes, Atos et Empruntis.

"Nous travaillons déjà dans une logique d'innovation ouverte et collective c'est pour cela que le challenge nous intéresse parce qu'il peut nous amener des projets innovants", explique Frédéric Vacher, Directeur de l'**Innovation** chez Dassault Systèmes. *"On va aider à la sélection des dossiers et participer à l'accompagnement avec des mentors qui viendront conseiller les startups. Nous chercherons à vérifier l'intérêt technologique des sujets mais aussi leur adéquation avec l'usage. Nous ne cherchons pas à faire l'IA pour faire de l'IA mais de l'IA au service des métiers",* poursuit Frédéric Vacher.

"Ce concours inédit par son montant et ses modalités va permettre d'accélérer le développement de trois futurs leaders de l'IA, de renforcer la place de l'Île-de-France en tant que capitale de l'IA et de participer à l'accélération de la transition numérique notamment dans l'industrie", a souligné Valérie Péresse, présidente du conseil régional d'Île-de-France.

Patrick DÉSAVIE

::: MEDEF

LES ECHOS – 13/04/2018

5 Alexandre Saubot : « Le Medef mourra s'il ne se transforme pas »



INTERVIEW - Alexandre Saubot, candidat à la présidence du Medef, présente aux « Echos » les grandes lignes de son programme, qui est envoyé ce vendredi aux adhérents de l'organisation patronale.

Pourquoi êtes-vous candidat à la présidence du Medef ?

J'ai décidé de me présenter à la présidence du Medef parce que je suis convaincu que nous vivons un moment crucial, à la fois pour notre pays qui a un besoin profond de transformation, et pour notre organisation elle-même. Nous avons un gouvernement pro-business mais qui questionne aussi largement le rôle des partenaires sociaux. Certains disent que le Medef est déjà mort, et je ne suis pas loin de le penser. En tout cas, il mourra certainement s'il ne se transforme pas. Le Medef doit reprendre la main. Fini le Medef qui subit et cautionne. Je veux bâtir un Medef qui agit et qui s'engage.

Quels sont les sujets prioritaires à vos yeux ?

Redonner de la compétitivité aux entreprises et reprendre la main sur l'agenda social et réglementaire. Sur le volet compétitivité, nous devons choisir nos combats pour obtenir des résultats. J'en aurai deux. Le premier : la baisse des impôts de production tels que la CVAE, la CFE, le versement transport... Nous avons quatre à huit fois plus d'impôts de production en volume que nos voisins européens.

Le second : la baisse du coût du travail, à travers une baisse des cotisations sur tous les salaires. Nous souffrons encore d'un décalage important qui pénalise les entreprises françaises. Le ministre de

l'Economie, Bruno Le Maire, a installé un groupe de travail sur ces sujets, mais c'est tout. Nous n'avons aucune assurance pour le moment.

Vous voulez reprendre la main sur l'agenda social. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Le dialogue social tel qu'on l'a connu a vécu. Signer de grands accords interprofessionnels qui entraînent de nouvelles contraintes pour les entreprises, comme le temps partiel minimum ou la complémentaire santé pour tous les salariés, ce n'est plus possible. Sur les sujets qui concernent le quotidien des entreprises, c'est la négociation sur le terrain, par branche ou par entreprise, qui doit primer. Le Medef doit refuser les négociations encadrées où l'aboutissement des discussions est déjà décidé en amont par le gouvernement.

Que restera-t-il du paritarisme ?

Reprendre la main sur l'agenda social, c'est aussi en finir avec le Medef présent dans des dizaines d'organismes paritaires et c'est ne rester que là où nous avons du pouvoir. L'assurance-chômage si le gouvernement nous laisse les rênes, les retraites complémentaires aussi, la branche des accidents du travail et maladies professionnelles. En revanche, sur l'assurance-maladie, les caisses d'allocations familiales ou l'assurance-vieillesse, nos milliers de mandataires, faute de se voir confier de véritables responsabilités, sont réduits au rôle de commentateurs. Cela n'a pas de sens de continuer à y siéger.

Pourquoi les Français ont-ils une si mauvaise image des organisations patronales et du Medef en particulier ?

Les Français ont une bonne image de leur propre entreprise, mais pas de l'entreprise en général. C'est pour cela que je souhaite réconcilier la France et l'entreprise en bâtissant un Medef qui s'engage sur les sujets que nous maîtrisons comme [l'apprentissage](#) - je propose d'ailleurs d'augmenter de 50 % le nombre d'apprentis d'ici à cinq ans.

Nous devons montrer qu'on n'a pas besoin de contraintes nouvelles pour agir. C'est comme cela que nous reprendrons la main sur l'agenda réglementaire. Proposer et réclamer, ce n'est pas suffisant, il faut agir par nous-mêmes. Avec un Medef grognon, les chances d'aboutir sont proches de zéro. Je propose, par ailleurs, de revoir la durée du mandat du président du Medef à trois ans, renouvelable une fois, afin de redonner du poids aux chefs d'entreprise qui auront désormais la possibilité de valider ou invalider son action.

Emmanuel Macron doit-il tenir jusqu'au bout sur sa réforme de la SNCF ? Comment jugez-vous l'attitude de la CGT ?

La SNCF ne peut pas durablement vivre au XXI^e siècle avec des règles sociales imaginées juste après 1945. La concurrence, la polyvalence, la souplesse de fonctionnement : les enjeux de l'entreprise exigent qu'elle se réforme. Le gouvernement doit aller jusqu'au bout. Les entreprises jugent insupportables les blocages qui pénalisent l'économie et elles condamnent la défense des seuls intérêts catégoriels.

Le gouvernement doit-il faire évacuer par la force les universités bloquées ?

Quand quelques dizaines de personnes empêchent des milliers d'étudiants de passer leurs examens, ce n'est pas acceptable. Cela va au-delà de la seule liberté d'expression. Nous insistons suffisamment sur l'importance de la formation pour pouvoir le dire.

Plusieurs privatisations d'entreprises sont prévues au cours des mois qui viennent, comme celles de la FDJ et d'Aéroports de Paris. Les jugez-vous souhaitables ?

Si le gouvernement est convaincu que le service rendu sera meilleur et à meilleur coût avec une entreprise privée plutôt que publique, il a raison d'aller dans cette voie. Dans le cas d'[ADP](#), il faudra

cependant voir si l'opération est financièrement rentable pour l'Etat, qui encaisse actuellement de confortables dividendes.

Bruno Le Maire a décidé de modifier la définition juridique de l'entreprise prévue par le Code civil pour qu'elle « considère les enjeux sociaux et environnementaux », voire définisse sa « raison d'être ». Qu'en pensez-vous ?

Je juge inutile toute nouvelle obligation, la question ne se pose pas ainsi. Les entreprises se préoccupent déjà de ces sujets, ce n'est pas à la loi, qui nous impose déjà beaucoup de choses, de rajouter des contraintes. Mon entreprise, Haulotte, a une raison d'être : « assurer une meilleure sécurité à tous ceux qui travaillent en hauteur ». Ai-je besoin du Code civil pour me l'imposer ? Non.

Au-delà, le rapport Notat-Sénard juge que l'économie est actuellement trop court-termiste ? Est-ce aussi votre point de vue ?

Ne passons pas trop de temps à critiquer notre système économique : il est largement préférable à ceux choisis par Cuba ou le Venezuela ! Pour le reste, bien sûr des régulations sont nécessaires et les entreprises doivent essayer d'inscrire leur action dans le temps long et s'éloigner de la dictature des comptes trimestriels

Les entreprises signalent actuellement beaucoup de difficultés de recrutement. Comment les résoudre ?

C'est effectivement un problème majeur dont tous les chefs d'entreprise me parlent. C'est l'enjeu de [la réforme du système de formation professionnelle](#) qui est absolument essentielle. Il serait impensable que la reprise économique bute sur l'incapacité à recruter avec un taux de chômage de 9 %.

Que pensez-vous de la suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés annoncée jeudi par le chef de l'Etat ?

Cela va dans le bon sens et on ne peut que s'en réjouir. En tant que président du Medef, je saluerai d'ailleurs tous les progrès accomplis en matière de réduction des charges sociales.

Quel est votre « avantage comparatif » par rapport aux autres candidats à la présidence du Medef ?

Je crois que mon parcours de patron d'une entreprise de taille intermédiaire, qui a été durement frappée par la crise mais que nous avons su relever, et qui réussit aujourd'hui avec 1.700 salariés, un [chiffre d'affaires](#) de 500 millions d'euros et 8 % de [résultat d'exploitation](#), ainsi que mon bilan à la tête de l'UIMM, où j'ai remporté le combat de la pénibilité, me donnent une crédibilité forte et témoignent de ma détermination.

Marie Bellan et Dominique Seux

LES ECHOS – 13/04/2018

6 Alexandre Saubot tente de se défaire de sa casquette de « Monsieur

social » du Medef



L'ex-patron de la métallurgie ne met jamais en avant depuis le début de sa campagne pour la présidence du Medef son bilan à la tête du pôle social de l'organisation patronale. Histoire de ne pas brusquer les adhérents qui ne veulent plus entendre parler de négociations interprofessionnelles.

« Dans un monde qui se transforme, nous devons en finir avec les négociations qui imposent des contraintes nouvelles aux entreprises ». Certains auditeurs ont dû se pincer en entendant cette phrase prononcée par [Alexandre Saubot](#), mardi, devant les membres de l'association [Ethic](#) lors d'un débat qui réunissaient huit des neuf [candidats à la présidence de Medef](#). C'était pourtant bien l'ancien président du pôle social de cette organisation patronale qui parlait ainsi. Celui-là même qui a passé une grande partie de ses trois dernières années à négocier des accords interprofessionnels avec les syndicats pour le compte du Medef.

Que ce soit sur l'organisation du dialogue social, l'assurance-chômage, ou encore tout récemment sur [la formation professionnelle](#), Alexandre Saubot a été le « Monsieur social » de l'organisation patronale. A ce titre, il incarne pour de nombreux adhérents le Medef « à l'ancienne », celui du paritarisme, de la recherche des compromis avec les syndicats, du dialogue avec l'exécutif.

Contraintes pour les employeurs

Or, pour succéder à Pierre Gattaz, ce n'est pas aujourd'hui le courant le plus porteur. D'ailleurs, tous ses concurrents sont [hostiles aux accords interprofessionnels](#), et tous revendiquent la faculté pour l'employeur de pouvoir négocier à son échelle, c'est-à-dire au niveau de l'entreprise.

Cette crispation sur les accords interprofessionnels ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte notamment à l'accord de début 2013, signé peu avant le départ de Laurence Parisot de la présidence du Medef, sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi. Salué comme une avancée en termes de flexibilité - c'est à cette occasion qu'ont été créés les accords de compétitivité qui n'ont pas eu le succès escompté - cet accord a introduit le temps partiel minimum à 24 heures et la complémentaire santé pour tous les salariés. Autant de dispositifs qui ont été vécus comme de fortes contraintes par les employeurs, notamment dans les PME.

Mécontentement des adhérents

Depuis cet accord, le mécontentement n'a cessé de grandir au sein des adhérents du Medef au point de jeter la suspicion sur toutes les négociations interprofessionnelles. Celles qui ont été menées par Alexandre Saubot n'ont pourtant pas abouti à des mesures très contraignantes pour les entreprises : celle sur la modernisation du dialogue social a échoué, celle sur l'assurance-chômage n'a pas augmenté le coût du travail malgré la légère augmentation des cotisations patronales. Enfin, celle sur la formation professionnelle, que le gouvernement a largement revue, est, dans l'ensemble, en phase avec les attentes des entreprises.

Alexandre Saubot pourrait même s'enorgueillir d'avoir évité aux employeurs [le bonus-malus sur les contrats précaires](#), dont le gouvernement menace les entreprises depuis un an. Mais, pour être président du Medef, il sait qu'il vaut mieux mettre en avant son expérience de chef d'entreprise que ses talents de négociateur social.

LES ECHOS – 13/04/2018

7 Pourquoi la croissance a ralenti au premier trimestre



La Banque de France et l'OFCE tablent sur une progression de seulement 0,3 % du PIB sur les trois premiers mois de 2018. Le calendrier des mesures fiscales a pesé sur le pouvoir d'achat, expliquant cette contre-performance, qui ne devrait être que temporaire.

La croissance au premier trimestre a très probablement marqué le pas en France. C'est, en tout cas, ce qu'anticipent désormais de nombreux économistes. Ainsi, la Banque de France table sur une progression du PIB de 0,3 % seulement au cours des trois premiers mois de 2018, tout comme l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). En janvier, la production industrielle a reculé de 1,1 % et la consommation des ménages a, elle, baissé de 1,9 %. Même si les Français ont augmenté leurs dépenses en février, cela s'explique en grande partie par le froid et la nécessité de chauffer leur logement. Alors que la croissance avait atteint 0,6 % au quatrième trimestre 2017, elle devrait donc connaître un vrai coup de mou au premier trimestre 2018.

Le calendrier fiscal responsable du coup de frein

« Il faut rapprocher ce coup de frein du calendrier fiscal, explique Mathieu Plane, économiste à l'OFCE. Les mesures fiscales ont créé un choc sur les revenus des ménages ». L'économiste a calculé que le pouvoir d'achat des ménages a reculé de 0,2 % au premier trimestre, alors que sans la hausse de la CSG, des prix du tabac et des carburants, il aurait augmenté de 0,35 %. C'est le décalage dans le temps de la baisse des cotisations chômage et maladie, dont une partie a été reportée à l'automne, qui explique la baisse du pouvoir d'achat au premier trimestre.

Les Français devront puiser temporairement dans leur épargne pour consommer. La consommation ne devrait augmenter que de 0,2 % au premier trimestre. Mais, dès le deuxième trimestre, le pouvoir d'achat devrait augmenter de nouveau. Sur les trois derniers mois de 2018, il devrait même grimper de 1,5 %, selon l'OFCE. Car, parallèlement, la reprise économique permettra de créer des emplois - environ 200.000 cette année - et d'augmenter les salaires.

Pas de retournement conjoncturel en vue

Pour Mathieu Plane, « le ralentissement de la croissance en début d'année n'est pas l'indicateur d'un retournement de conjoncture ni d'une fin de cycle ». En effet, l'OFCE s'attend à une croissance de 2 % cette année, comme le gouvernement, puis de 2,1 % en 2019. Les mesures fiscales de l'exécutif devraient porter leurs fruits l'an prochain et les difficultés de recrutement ne devraient pas limiter l'activité. Alors que le chômage reste élevé, les entreprises disent avoir de plus en plus de mal à trouver les compétences dont elles ont besoin.

« Les difficultés de recrutement ne se sont pas traduites par des hausses de salaires dans l'industrie, ce qui aurait dû être le cas si ces contraintes étaient réellement structurelles », remarque Mathieu Plane qui

se veut rassurant sur ce point. En anticipant une progression du PIB de 1,9 % en 2019, le gouvernement ne semble pas penser que ces problèmes d'embauche pèseront fortement sur l'activité économique. Mais tout le monde n'est pas d'accord. Les économistes de Natixis jugent, eux, que la croissance ne dépassera pas 1,5 % l'an prochain et ceux de COE-Rexecode anticipent seulement 1 % de croissance en 2020.

Guillaume de Calignon

LE FIGARO – 13/04/2018

8 Nouveau recul de l'emploi à domicile en 2017



Selon un bilan publié vendredi par l'Acoss, la banque de la Sécurité sociale, le nombre d'heures moyen par employeur a diminué de 0,9 %, tandis que le nombre d'employeurs a baissé de 0,2 %.

L'emploi à domicile ne redémarre toujours pas. En 2017, le nombre d'heures moyen par employeur a diminué de 0,9 %, tandis que le nombre d'employeurs a baissé de 0,2 %, selon un bilan publié ce vendredi par l'Acoss, la banque de la Sécurité sociale. La situation est toutefois contrastée selon les secteurs. La garde d'enfants à domicile se porte bien, le nombre de foyers employant une nounou ayant augmenté de près de 3 % l'an passé, le tout avec une stabilisation des heures déclarées par ménage. C'est l'emploi à domicile hors enfance qui souffre et tire le bilan général vers le bas: les Français déclarent de moins en moins d'heures d'aide à domicile, de femmes de ménage ou de jardinier.

Par ailleurs, les ménages sont également moins nombreux à recourir aux assistantes maternelles (-1,6 %), qui ne font pas partie stricto sensu de l'emploi à domicile (les ménages déposent leurs enfants chez l'assistante). Le secteur a pâti de la crise, qui a incité les Français à tailler dans des dépenses perçues comme non indispensables. Mais pas seulement. À la fin du quinquennat Sarkozy et au début du quinquennat Hollande, les ristournes de charges sociales offertes aux particuliers employeurs ont été rognées. Ce qui les a poussés à ne plus déclarer certaines heures. Le gouvernement Valls a ensuite fait machine arrière, conscient de l'importance de ce secteur pour l'emploi. De fait, 1,5 million de salariés travaillent pour des particuliers. Les baisses de charges sociales ont été renforcées pour atteindre 2 euros par heure travaillée et le crédit d'impôt a été étendu aux retraités. Sans que cela suffise à redresser la situation. Les particuliers employeurs devront faire face en 2019 à la mise en place du [prélèvement à la source](#). Néanmoins, Pajemploi pour les gardes d'enfant et le centre national Cesu pour les autres emplois à domicile pourront gérer cette nouvelle contrainte à leur place.

Cécile Crouzel

L'OPINION – 13/04/2018

9 Le commerce extérieur est plus que jamais la clef de la reprise française



Les entreprises exportatrices ont préféré restaurer leurs marges que de baisser leurs prix pour gagner des parts de marché. Une stratégie dont dépendra le suivi de la reprise

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a publié jeudi ses dernières prévisions macroéconomiques. La reprise devrait se poursuivre, à condition que le commerce extérieur se redresse.

Interrogé hier sur TF1 à l'occasion de l'interview d'Emmanuel Macron, l'entrepreneur Christian Vallet se félicitait de la hausse de compétitivité de sa chaudronnerie normande, Adinox, réalisant la moitié de son chiffre d'affaires de quelques millions à l'international. Un témoignage qui n'est pas anodin : la hausse de la compétitivité des entreprises exportatrices françaises, non seulement n'est pas encore évidente, mais sera cruciale pour la poursuite de la reprise économique observée depuis 2017.

La France part de particulièrement loin en matière d'[impôts de production](#). Taxe sur les salaires, versement transport, contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)... Ils s'élevaient au total à près de 70 milliards d'euros en 2016, selon les données de la Commission européenne publiée l'été dernier, contre moins de 13 milliards [en Allemagne](#).

« Le grand chaînon manquant structurel en France, c'est la compétitivité, souligne Emmanuel Jessua, directeur des études de COE-Rexecode, un think tank proche du patronat. Depuis les années 2000, nous avons perdu des parts de marché par rapport à des économies qui ont le même niveau de développement et la même monnaie que nous ». La France représentait 13 % des exportations de biens et services de la zone euro l'an dernier, contre 17 % en 2000. « Il y a eu une perte performance structurelle et durable de l'appareil exportateur ».

Contribution nulle. De fait, de 2014 à 2016, le décalage de croissance par rapport à nos partenaires européens s'est expliqué par la contribution négative du commerce extérieur français. Finalement, deux facteurs ont permis d'alléger les fardeaux pesant sur les entreprises exportatrices. D'abord, les allègements fiscaux : crédit d'impôt compétitivité emploi ([CICE](#)), Pacte de responsabilité. Ensuite, la disparition de difficultés conjoncturelles : l'année 2016 avait été particulièrement rude pour les exportations, avec des chocs sur la production agricole (-10 % de valeur ajoutée) et sur le tourisme avec les attentats. Enfin, les exportateurs bénéficient de la baisse des prix du pétrole.

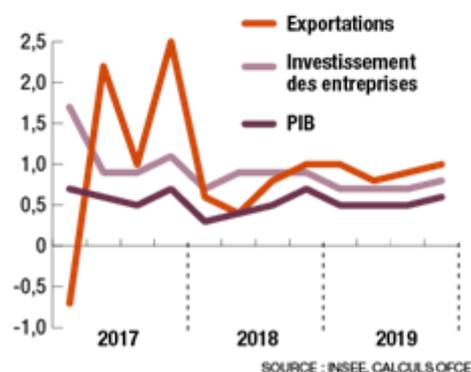
Taux de marge du secteur exportateur en France

(en % de la valeur ajoutée)



La reprise devrait se confirmer d'après l'OFCE

(variation en %)



Résultat, pour la première fois l'année dernière, le commerce extérieur n'a pas été un frein à l'activité. Sa contribution est désormais nulle pour la croissance et devrait le rester en 2018 et 2019, selon les prédictions de l'OFCE publiées jeudi, à condition que l'environnement économique reste porteur en zone euro. Plaident pour cette théorie l'orientation favorable des enquêtes sur les perspectives d'exportations et la vigueur de l'investissement productif.

Pourtant, « une incertitude pèse quant au rétablissement durable du commerce extérieur », met en garde [l'institut de conjoncture keynésien](#). En effet, les entreprises ont utilisé les allègements de prélèvements pour restaurer leur rentabilité et leur situation financière, plutôt que de baisser leurs prix pour augmenter leurs parts de marché. Les taux de marges des exportateurs français ont ainsi atteint des niveaux records depuis fin 2013, gagnant 5,7 points. Ces gains seront-ils mis à profit ?

Qualité perçue. Oui, si elles ont investi dans la montée en gamme et que ces efforts payent. « A l'avenir, ces marges importantes pourraient avoir des effets sur la compétitivité hors prix, estime ainsi Mathieu Plane, économiste en charge de la France à l'OFCE. Peut-être y a-t-il une modification du modèle des industriels exportateurs pour aller vers le modèle allemand ». Problème : il est difficile de prouver que c'est bien ce qui va se passer.

Même incertitude du côté de COE-Rexecode. Selon ses calculs, seul un quart de l'écart des coûts salariaux unitaires par rapport à l'Allemagne a été comblé (en laissant inchangée la dynamique salariale). Et la qualité perçue des produits français reste inférieure à celle des produits allemands pour les mêmes catégories de produits. « Donc les entreprises ne peuvent pas se permettre de les vendre aussi cher », souligne Emmanuel Jessua.

Il n'y a plus qu'à espérer que la restauration des marges et l'accélération de l'investissement des entreprises pour améliorer la qualité de leurs produits portent leurs fruits dans les prochaines années.

Le commerce extérieur français sera aussi à l'épreuve des tensions commerciales internationales, surtout [entre les Etats-Unis et la Chine](#). Ces dernières font craindre une hausse du protectionnisme

américain, à travers de nouvelles taxes et quotas. Une situation assez inquiétante pour que la directrice du FMI, Christine Lagarde, rappelle jeudi que « les restrictions sur les importations nuisent à tout le monde ».

Jade Grandin de l'Eprevier

::: ENTREPRISES

LE MONDE – 13/04/2018

10 Capitaux propres négatifs, « dette grise » : les mécomptes cachés de la SNCF



M. Macron s'est engagé pour la première fois, jeudi sur TF1, à reprendre la dette du groupe. Mais celle-ci pourrait être beaucoup plus élevée que prévu.

Dans le conflit qui oppose les cheminots au gouvernement, c'est un début d'ouverture. Le président de la République, invité du journal télévisé de la mi-journée sur TF1, jeudi 12 avril, a pour la première fois pris l'engagement de reprendre la dette de la SNCF, une des revendications des syndicats du groupe ferroviaire qui s'opposent à la réforme en cours.

La dette « sera pour partie progressivement reprise, à mesure que ces réformes se font, a déclaré Emmanuel Macron. A partir du moment où [la SNCF] deviendra une société (...) à capitaux publics, elle ne peut pas porter 50 milliards d'euros de dettes. Donc l'Etat va, dès le début, en reprendre une partie. »

Pas de quoi arrêter le mouvement des cheminots, qui verraient plutôt dans cette légère concession (ainsi que dans la reprise de quelques-unes de leurs revendications dans le projet de loi) une confirmation que la pression doit être accentuée alors que le cinquième jour de la grève en pointillé démarre vendredi 13 avril. « *Le rapport de force a permis d'entrouvrir la porte des négociations* », déclare Didier Aubert, secrétaire général de la CFDT-cheminots.

Pertes et dépréciations d'actifs de SNCF Réseau

C'est connu, la dette de la SNCF est énorme, monstrueuse même. Elle dépasse les 54 milliards d'euros, l'essentiel étant assumé par SNCF Réseau. Or cette dette – soit 46,6 milliards d'euros liés à la construction et à l'entretien des voies ferrées – n'est pas soutenable. Elle a encore coûté 1,2 milliard d'euros de frais financiers en 2017. Et elle a augmenté de 1,7 milliard d'euros en un an. Elle est par ailleurs incompatible avec la future transformation du groupe ferroviaire en sociétés par actions, votée par l'Assemblée nationale, le 10 avril. D'où la mise au point du président ce jeudi.

Et si ce trou était encore plus profond que redouté ? Lors de la discussion sur le projet de loi réformant le système ferroviaire, qui s'est achevée jeudi 12 avril, le député (Union des démocrates et indépendants) de la Marne, Charles de Courson, a souligné la nécessité que l'Etat reprenne « *de 36 milliards à 43 milliards d'euros de dette* » avant que SNCF Réseau ne devienne société anonyme. L'élu

a pointé au passage un fait passé un peu inaperçu, mais qui apparaît dans les comptes consolidés du groupe : l'existence de capitaux propres négatifs de 11,9 milliards d'euros.

Le sujet est un peu aride mais il mérite que l'on se penche dessus. Ces dernières années, les pertes et les dépréciations d'actifs de SNCF Réseau ont grignoté le capital social initial (9,8 milliards d'euros) du gestionnaire d'infrastructure de plus de 20 milliards d'euros. Or, des capitaux propres négatifs sont incompatibles avec la constitution d'une société par actions, fut-elle 100 % publique. Cela signifie-t-il que l'Etat devra remettre le capital à un niveau positif en plus d'une inévitable reprise de dette ?

Engagements hors bilan

Du côté des syndicats de cheminots, on estime nécessaire une recapitalisation de l'ordre de 15 milliards d'euros. « *En théorie, une remise au pot serait nécessaire*, répond une source interne de la SNCF. *Mais le désendettement promis de SNCF Réseau fera mécaniquement revenir les capitaux dans le vert.* »

« *Donc le problème n'est pas là. Le vrai sujet c'est de réduire la dette de Réseau*, poursuit cet expert. *Aujourd'hui, aucune banque ne prête à une entreprise d'infrastructures si sa dette représente plus de sept fois sa marge opérationnelle. Ce ratio est de 24,5 aujourd'hui à SNCF Réseau. Un minimum serait de reprendre 33 milliards d'euros.* »

Pour la SNCF, officiellement, il n'y a pas de problème supplémentaire. « *Pour une reprise en société anonyme, ce qui compte ce sont les capitaux des comptes sociaux. Or ceux-ci s'élèvent aujourd'hui à plus de 8 milliards d'euros* », répond-on officiellement à la direction du gestionnaire d'infrastructure. La discussion semble donc être close. Et le montant qui circule depuis quelques semaines – autour de 35 milliards d'euros d'endettement à reprendre – paraît faire consensus.

Sauf qu'on oublie aussi peut-être d'autres dettes moins considérables mais fort bien cachées. A commencer par 1,2 milliard d'euros (au bas mot) d'engagements dits hors bilan, c'est-à-dire n'apparaissant pas dans les comptes officiels de l'entreprise. Le plus gros de cette dette est lié au fait que SNCF Réseau a dû (un peu contraint et forcé) garantir des emprunts de Vinci pour la construction de la ligne à grande vitesse (LGV) Tours-Bordeaux.

Prévisions exagérément optimistes

Et il y a encore plus retors. C'est ce que les experts ferroviaires appellent la « dette grise ». C'est en fait un endettement à venir dissimulé dans les trajectoires financières exagérément optimistes du niveau des péages liées aux quatre dernières LGV construites en France. Ces exagérations évitaient à l'époque – il y a une dizaine d'années – qu'Etat et collectivités locales n'augmentent leurs concours financiers. Avec des recettes élevées, SNCF Réseau était en mesure de rembourser des emprunts et donc de s'endetter davantage.

Le contournement Nîmes-Montpellier est un exemple parlant de cet exercice de « gonflette ». Sur cette dernière LGV mise en service en France (c'était en novembre 2017), seulement quatre TGV par jour passent quotidiennement, alors que le plan de financement s'est fait sur trente trains par jour. Résultat : des recettes réelles bien en dessous des prévisions. Sur d'autres lignes, le veto mis par le régulateur du rail, l'Arafer, sur certains tarifs de péages a réduit les gains attendus.

Aucun calcul officiel n'a été fait de ces dérives, d'autant plus préoccupantes que la dette ainsi créée ne peut être remboursée. A long terme, elles pourraient coûter cher. En interne, un chiffre circule : sur la seule ligne TGV Paris-Bordeaux, les cumuls de ce déficit caché pourraient être compris dans une fourchette allant de 10 milliards à 15 milliards d'euros à un horizon d'une vingtaine d'années.

Par Éric Béziat

11 Sibyle Veil, une nouvelle présidente de stabilité pour Radio France



Sibyle Veil a été nommée par le Conseil supérieur de l'audiovisuel pour devenir la nouvelle présidente-directrice générale de Radio France.

La nomination de l'ancienne conseillère de Nicolas Sarkozy porte à trois, et probablement bientôt quatre, le nombre de femmes qui président des entreprises de l'audiovisuel public français

Deux mois après avoir révoqué le mandat de Mathieu Gallet pour cause de condamnation judiciaire, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a choisi son successeur. Après l'audition de six candidats, c'est sans surprise la favorite qui remporte cette campagne expresse. Sibyle Veil travaillait aux côtés de l'ancien président de Radio France depuis septembre 2015, elle y était en charge des opérations et des finances.

La surprise, c'est qu'il n'y a pas eu de surprise. A 41 ans, Sibyle Veil accède pour la première fois de sa jeune carrière à un poste de numéro 1. Les cinq membres du CSA – Olivier Schrameck, le président, et Carole Bienaimé-Besse sont absents pour raison de santé –, qui s'était donné jusqu'au 14 avril pour nommer le nouveau président de Radio France, auront finalement vite délibéré en faveur de celle qui fut conseillère de Nicolas Sarkozy du temps où il était à l'Élysée.

Il faut croire que la succession de Mathieu Gallet posait une série de questions qui ont poussé les membres du CSA à ne pas tenter un coup médiatique qui aurait pu fragiliser l'entreprise. [Alors que l'audiovisuel public est appelé à être largement réformé au cours des prochains mois, selon la volonté présidentielle](#), bon nombre de salariés de Radio France ne cachaient pas leur inquiétude en cas de changement de gouvernance. En choisissant la stabilité, le Conseil aura au moins apaisé le frisson qui pouvait parcourir les couloirs de la Maison ronde.

Impossible également de ne pas voir dans ce choix une marque de bonne volonté du régulateur vis-à-vis du pouvoir politique. [Sibyle Veil, nonobstant les qualités que pouvait présenter sa candidature](#), fait partie de la désormais fameuse promotion Senghor, celle d'Emmanuel Macron, resté proche de Sébastien Veil, également rencontré sur les bancs de l'ENA et époux de la nouvelle présidente de Radio France.

Traitement de faveur. Si à la différence de François Hollande, le chef de l'Etat se garde bien d'accorder un traitement de faveur trop ostentatoire à ses ex-camarades, « le cas de Sibyle Veil s'est imposé sans qu'il ait besoin de lever le petit doigt », s'amuse un proche du dossier. Après la nomination de Bertrand Delais à la tête de LCP, voici donc une deuxième personnalité réputée proche d'Emmanuel Macron à la tête d'un média public. De là à y voir une reprise en main du politique sur l'audiovisuel...

Il aurait pourtant pu y avoir match. Si les deux premiers candidats auditionnés, François Desnoyers et Guillaume Klossa, n'ont pas suscité d'intérêt particulier, la surprise est venue ce jeudi matin de la présentation de Christophe Tardieu. L'actuel directeur général du CNC a incontestablement réussi la prestation la plus aboutie des six impétrants, dévoilant une vision ancrée dans le futur de Radio France tout en contraste avec un projet stratégique inabouti, comme il le confessait d'ailleurs lui-même entre les lignes dans son exposé écrit. En insistant sur la francophonie, l'éducation aux médias, l'accès à la radio pour les plus jeunes, la circulation des orchestres de Radio France sur tout le territoire et en s'engageant à ne pas fusionner les rédactions des sept antennes du groupe public, Christophe Tardieu a fait valoir des axes de différenciation. Passé par le cabinet de Christine Albanel à la Culture, l'Opéra de Paris et le

château de Versailles, le haut fonctionnaire de 53 ans présentait des atouts sérieux, mais pas au point de déjouer les pronostics.

Avec cette élection, l'audiovisuel public n'aura jamais présenté autant de visages féminins parmi ses dirigeants. Aux côtés de Laurent Vallet qui préside l'INA, trois femmes dirigent actuellement les principales entreprises du secteur : Delphine Ernotte à France Télévisions, Véronique Cayla à Arte, Sibyle Veil à Radio France. Elles seront quatre la semaine prochaine si comme il est probable Marie-Christine Saragosse est reconduite à la tête de France Médias Monde après [l'annulation de son mandat pour une erreur administrative](#). Les temps changent.

Cyril Lacarrière

LE PARISIEN – 13/04/2018

12 Des rabais d'électricité pas si avantageux

Trois types
de consommateurs concernés
Avec un chauffage électrique dans les trois cas



La CLCV a déposé plainte contre trois fournisseurs pour « pratiques commerciales trompeuses ». L'association de consommateurs estime que les économies promises ne se retrouvent pas dans la réalité.

Des « pratiques commerciales trompeuses ». Selon nos informations, l'association de consommateurs CLCV (Consommation, logement et cadre de vie), a déposé une plainte au tribunal de grande instance de Paris sur ce motif contre trois fournisseurs d'électricité : Cdiscount, Total Spring et Engie. Que leur reproche l'association de défense de consommateurs ? De tricher sur le montant des économies que certaines de leurs offres promettent de réaliser.

Depuis l'ouverture à la concurrence de l'énergie en 2007, les opérateurs « alternatifs » (par opposition aux « historiques », EDF dans l'électricité, Engie dans le gaz) peuvent proposer leurs propres tarifs, dits « de marché ». Ces tarifs sont généralement inférieurs aux [tarifs régulés de vente \(TRV\)](#), [fixés eux par les pouvoirs publics](#) et qui servent de tarifs de références.

Des écarts de 3 à 5 % par rapport aux promesses

Les économies promises par les alternatifs (ils sont aujourd'hui une vingtaine en France) constituent bien souvent l'argument commercial principal pour inciter les ménages à changer de fournisseur. D'où, sur leurs plaquettes publicitaires, des slogans du type : « 10 % moins cher que le prix du kWh réglementé » (selon l'offre de Total Spring) ; ou encore « - 15 % HT sur le prix du kWh d'électricité » (Cdiscount).

« Le problème, dénonce François Carlier, le délégué général de la CLCV, c'est que ces réductions ne concernent en fait qu'une partie de la facture. En l'occurrence la part variable, c'est-à-dire la consommation (*NDLR : exprimée en kilowattheures, ou kWh*). » La part fixe, constituée par l'abonnement, mais également les taxes, est exclue des calculs. « Les véritables économies réalisées grâce à ces offres de marché sont de fait inférieures, poursuit François Carlier. Globalement, de 3 à 5 % par rapport aux promesses des fournisseurs. »

100 euros pour une famille de 4 personnes

Face à cette astuce commerciale utilisée par les fournisseurs, tous les ménages ne sont pas logés à la même enseigne. Pour ceux qui n'utilisent pas l'électricité pour le chauffage, et dont la facture annuelle est du coup plutôt contenue, la différence entre les économies annoncées et réelles n'est que de quelques euros tout au plus.

En revanche, pour les abonnés au « tout électrique », équipés de radiateurs électriques et qui ont donc des factures bien plus importantes, c'est une autre histoire (notre infographie ci-contre). » Pour ceux qui dépensent en moyenne entre 500 euros par an (pour une personne seule vivant en studio) et 2000 euros (une famille de quatre personnes dans une maison de 120 m²), cela représente entre 30 et 100 euros par an qui ne sont en réalité pas économisés. Et pour les ménages les plus énergivores, la somme peut atteindre jusqu'à 150 euros.

Les fournisseurs se défendent

Nous avons contacté les trois fournisseurs mis en cause. Cdiscount met en avant la transparence. « Tout est expliqué sur notre site, répond le fournisseur. Nos clients sont informés. De toute manière, quelles que soient les règles de calcul, nous demeurons les moins chers du marché. » Même ligne de défense chez Engie : « Nous affichons de manière très claire ces réductions en expliquant qu'elles sont basées sur la consommation. »

Erwan Benezet

LE FIGARO – 13/04/2018

13 Une année cruciale pour le nucléaire de nouvelle génération



Quatre réacteurs EPR doivent être mis en service dans les douze prochains mois. L'enjeu est majeur pour EDF et l'industrie nucléaire après des années de déconvenues.

L'éprouvante saga de l'[EPR de Flamanville](#) n'en finit pas. Le réacteur nucléaire de nouvelle génération construit par Framatome (ex-Areva NP) près de Cherbourg devait démarrer à la fin de l'année. Mais le retard de six ans sur le calendrier initial pourrait se creuser encore un peu plus. Mardi, EDF a annoncé avoir identifié des anomalies dans la tuyauterie du circuit secondaire principal, qui l'obligeront à procéder à des contrôles supplémentaires sur 150 soudures complexes. Ce travail lui prendra jusqu'à la fin du mois de mai. Selon les résultats, il pourrait conduire à un nouveau report du démarrage. Cette éventualité est d'autant plus probable que l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a déclaré jeudi qu'elle allait exiger des vérifications complémentaires...

Sur le papier, l'EPR a tout pour plaire. Avec une durée de vie de soixante ans, contre quarante pour les centrales actuelles, il est conçu pour être plus sûr que les installations existantes. Mais la construction des premiers exemplaires a été marquée par une succession de mauvaises nouvelles qui se sont traduites par des surcoûts effrayants. L'addition pour Flamanville a ainsi triplé pour atteindre 10,5 milliards d'euros. Celle de l'EPR d'[Olkiluoto](#) en Finlande, également construit par Framatome (désormais filiale d'EDF), est passée de 3 à 8 milliards d'euros. Pour sauver la filière du fiasco financier, l'État - donc le contribuable - a dû mettre la main à la poche l'an dernier en recapitalisant Areva et EDF à coups de milliards. «Il va bien falloir "sincériser", fiabiliser ce calendrier à l'aune de ce problème des soudures», a souligné hier Sébastien Lecornu, secrétaire d'État auprès de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique.

Six ans de retard pour Flamanville, dix ans à Olkiluoto... «Ces déboires s'expliquent principalement par la perte d'expérience de la filière», avance Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN. En effet, cela fait déjà une vingtaine d'années que la France a construit ses derniers réacteurs, de type N4, à Civaux (Vienne) et Chooz (Ardenne). L'américain Westinghouse et le russe Rosatom, qui ont chacun leur propre technologie de troisième génération, ont aussi déploré des dérapages de calendrier.

La catastrophe de Fukushima en 2011 et la sortie du nucléaire annoncée consécutivement par plusieurs grands pays, Allemagne en tête, ont fait du mal au secteur. Dans le même temps, la production électrique d'origine renouvelable (solaire et éolien principalement), de moins en moins chère, concurrence l'atome et devient compétitive en dehors de tout schéma de subventions publiques.

Rêves de conquêtes

L'année 2018 marquera un tournant pour l'industrie nucléaire, qui table sur plusieurs bonnes nouvelles pour oublier ses malheurs. La mise en service de Flamanville pourrait être retardée de quelques mois, début 2019. En revanche, le chantier de l'EPR de Taishan en Chine, construit par une coentreprise franco-chinoise détenue à 30 % par EDF, avance bien. Le chargement du combustible a commencé mercredi dans un des deux réacteurs qui doit être mis en service dès cette année. Le second doit démarrer l'an prochain. «Les premières réactions nucléaires pourront débiter rapidement» s'est félicité le PDG d'EDF, Jean-Bernard Lévy, lors d'une audition à l'Assemblée nationale mercredi. Quant à l'EPR finlandais, il doit être mis en service commercial en mai 2019.

Un démarrage des trois EPR serait un signal positif sur une filière qui rêve de conquêtes à l'international. EDF a déjà signé un succès au Royaume-Uni, où un EPR est en chantier depuis fin 2017 à [Hinkley Point](#), près de Bristol. Surtout, le groupe public attend beaucoup de ses discussions avec l'Inde pour un projet de six réacteurs à Jaitapur, un village portuaire situé entre Bombay et Goa.

Le coût des premiers projets a de quoi effrayer mais la filière assure avoir «surmonté les difficultés inhérentes aux premières réalisations» et disposer «d'une chaîne revitalisée pour construire de nouveaux EPR». À Hinkley Point, l'État britannique a négocié un tarif de rachat de l'électricité de 92,50 livres (106 euros) par mégawattheure (MWh) sur 35 ans - le triple du parc nucléaire français, qui est certes déjà amorti de longue date. Les industriels promettent des économies d'échelle sur les prochains exemplaires. La Société française de l'énergie nucléaire (SFEN) estime qu'il faudrait construire en France au moins six EPR - dont deux d'ici à 2030 - pour que les économies d'échelles jouent à plein. EDF affirme même viser «un coût de production de 60 à 70 euros par MWh pour des EPR qui seraient construits en série», a déclaré mercredi Jean-Bernard Lévy.

«Ce prix est compétitif avec le solaire si on prend en compte le coût de l'intermittence», soutient l'économiste Jacques Percebois, professeur émérite à l'université de Montpellier. La perspective d'un tel tarif devrait relancer l'intérêt des pays émergents pour l'EPR. Tout repose maintenant sur les réacteurs français, chinois et finlandais. Les prochains mois seront donc déterminants.

Une protection pour les lanceurs d'alerte

L'année 2017 a été «globalement satisfaisante» en matière de sûreté nucléaire, a déclaré Pierre-Franck Chevet, le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), jeudi face à des parlementaires.

Le gendarme de l'atome a néanmoins souligné plusieurs «bémols». Il est revenu notamment sur les «suspensions de fraude» liées aux irrégularités que l'ASN a constatées à l'usine du Creusot, celle qui a fabriqué la cuve de l'EPR de Flamanville.

L'autorité de contrôle étudie un «faisceau de mesures» pour mieux lutter contre la fraude. Parmi elles, un «système organisé de lanceurs d'alerte» afin de protéger les salariés et sous-traitants qui révéleraient des anomalies.

Thomas Lestavel

::: SOCIAL

LE FIGARO – 13/04/2018

14 Fonctionnaires : la CFDT se joint à la mobilisation du 22 mai



Huit des neuf syndicats de la fonction publique dénoncent le projet de réforme du gouvernement et appellent à défendre leur pouvoir d'achat, lors d'une nouvelle journée d'action. Le secrétaire d'État à la Fonction publique dit «entendre les inquiétudes».

Huit organisations syndicales de la Fonction publique [à l'origine de la manifestation nationale de fonctionnaires le 22 mars](#) ont appelé mardi à une nouvelle journée de mobilisation le 22 mai, a annoncé Nathalie Makarski, président de la CFE-CGC des fonctionnaires. Comme pour la dernière journée de mobilisation, la CFE-CGC, CFTC, CGT, FA-FP, FO, FSU et Solidaires dénoncent le projet de réforme de la fonction publique et appellent à défendre leur pouvoir d'achat. La CFDT a annoncé jeudi qu'elle se joignait au mouvement. Seule l'Unsa Fonction publique n'appelle pas à la grève «pour l'instant», a-t-elle indiqué dans un communiqué.

«J'entends les inquiétudes», a souligné Olivier Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, au micro de LCP, vendredi matin. «Tous les messages sont entendus et ma porte est toujours ouverte». Pour rappel, cette décision est intervenue au lendemain du lancement de la première phase de concertation sur l'avenir des fonctionnaires. Le projet du gouvernement - qui s'inscrit dans le cadre du plan de réforme baptisé «Action publique 2022» - prévoit la suppression de 120.000 postes de fonctionnaires, d'ici la fin du quinquennat. À titre indicatif, l'Hexagone compte 5,5 millions d'agents publics. L'ambition est de réaliser 4,5 milliards d'économies par an, à partir de 2020. «Il n'y a pas de logique purement budgétaire», s'est défendu le secrétaire d'État.»[Si c'était le cas] les décisions auraient été plus dures et sévères. Nous prenons le temps de la concertation».

Les instances représentatives au cœur du débat

L'exécutif désire réduire le nombre d'instances représentatives du personnel, qui s'élève à 22.000. «Cette concertation sur le dialogue social débute sans dialogue», a raillé l'Unsa mardi. Pour Bernadette Groison (FSU), la réunion s'est résumée à «un monologue de sourd». «La complexité des instances du dialogue social» reflète celle «de l'organisation du travail dans la fonction publique», a-t-elle fait valoir. «Rien de choquant» à ce nombre [de 22.000 instances], «s'agissant d'un champ professionnel qui regroupe plus de cinq millions d'agents» rétorque de son côté la CGT. «Le gouvernement cherche à museler les agents à travers leurs organisations syndicales», s'est insurgé son secrétaire général Baptiste Talbot, évoquant «une situation de blocage» à l'issue de cette réunion.

À l'heure actuelle, les représentants du personnel siègent dans des commissions administratives paritaires (CAP) pour les sujets relatifs aux carrières individuelles, dans des comités techniques (CT) pour discuter organisation du travail, et dans des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Dans les faits, le gouvernement souhaite aboutir à une «nouvelle instance issue des CT et des CHSCT». Il estime que ces deux instances ont des compétences parfois «redondantes», ce que contestent les syndicats. Deuxième projet de l'exécutif: «concentrer» le rôle des CAP «sur l'examen des décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents». «L'arbitraire dans la gestion des agents ne manquera pas de se développer», fustige Solidaires.

Prochaines discussions en mai

Sur la question brûlante des moyens syndicaux, Olivier Dussopt ne s'est pas engagé, selon plusieurs responsables. Au micro de Jean-Jacques Bourdin mardi, le secrétaire d'État a affirmé que «le gouvernement sera attentif à ce que les moyens des syndicats soient maintenus». «On ne peut pas souhaiter un dialogue social efficace et revenir sur les moyens dont disposent les syndicats», a-t-il affirmé, ce mardi matin.

Les prochaines séances de négociation promettent ainsi d'être particulièrement tendues. Trois groupes de travail en multilatérale et une réunion de conclusion sont programmés en mai et juin. Des «bilatérales» auront également lieu avec chaque organisation, précise-t-on à Bercy. Les trois autres chantiers seront abordés respectivement à partir de la fin avril, fin mai puis juin: recours accru aux contractuels, rémunération plus individualisée et accompagnement renforcé des évolutions de carrière.

15 Air France : les préavis de grève maintenus



L'intersyndicale a rejeté la proposition de la direction d'une hausse des salaires de 2 % mais accepté de participer jeudi à une réunion de négociation.

Le mouvement de grève perlée qui affecte Air France depuis maintenant deux mois risque de se prolonger encore. Réunie mercredi 11 avril, à Roissy, l'intersyndicale, qui regroupe dix organisations représentant toutes les catégories de personnels, a rejeté d'un revers de main la proposition de la direction, adressée la veille par mail à tous les salariés, d'une hausse générale des salaires de 2 % (au lieu de 1 %). Un effort financier de 40 millions d'euros.

« *Cette offre est hors sujet. La grève est maintenue* », s'est écrié Philippe Evain, président du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL). Les grévistes réclament, sans faiblir, une augmentation générale de 6 %. Elle ne constituerait que « *le simple rattrapage de l'inflation* » après que les salaires ont été bloqués pendant six ans.

Par comparaison, l'intersyndicale pointe du doigt « *la hausse de 29 % de la rémunération moyenne des membres du Comex (comité exécutif) entre 2012 et 2016* », qui serait passée, selon eux, de « *393 333 euros à 507 692 euros* ». En réponse, Air France signale que « *la rémunération moyenne des membres du Comex a baissé de plus de 10 % de 2016 à 2017* ». La direction estime qu'une augmentation générale de 6 % coûterait 240 millions par an – soit une bonne part des 590 millions d'euros de bénéfices réalisés par la compagnie en 2017.

« Une poignée de gravier »

Pourtant, les sept syndicats représentatifs d'Air France ont dit qu'ils se rendraient au rendez-vous fixé, jeudi 12 avril, par la direction de la compagnie aérienne. Outre un coup de pouce pour les salaires dès 2018, Franck Turner, le directeur général, a proposé l'ouverture de négociations salariales pluriannuelles qui couvriraient la période 2019-2021. Elles pourraient déboucher, selon lui, sur l'élaboration d'un « *pacte de croissance* » avec les salariés. Mais il n'est pas question d'une « *suspension du conflit* » comme le demandait la direction. « *Cela n'aurait aucun sens de lever la grève alors que les négociations n'ont pas commencé* », a fait valoir M. Evain. Pour l'heure, les préavis de grève déposés pour les 17, 18, 23 et 24 avril sont maintenus.

Après sept journées de grève, l'intersyndicale ne semble pas avoir l'intention d'assouplir ses positions. Au contraire, ce premier lest lâché par la direction paraît l'avoir galvanisée. « *Il faut continuer* », a lancé le président du SNPL. Selon lui, les sept jours de grève ont « *commencé à fissurer le discours de fermeté de la direction* ». Les 2 % avancés par l'entreprise semblent ne satisfaire aucun syndicat. « *On verra ce qu'elle nous propose demain* », pour l'instant, cela ne représente « *pas grand-chose* » à part « *augmenter légèrement les 0,56 % qu'elle nous a royalement accordés cette année* », a ironisé Grégoire Aplincourt, président du Syndicat des pilotes d'Air France (SPAF).

« *Le préalable à toute discussion, c'est 6 % d'augmentation de salaire* », rappelle Karine Monsegu, l'une des porte-parole de la CGT. Même fermeté pour Karim Taïbi, délégué FO, pour lequel il est « *hors de question qu'on se couche pour 1 % (de plus)*. *On ira chercher nos 6 %, c'est un dû* ». Sandrine Techer, secrétaire de section du Syndicat national du personnel navigant commercial (SNPNC), fustige « *la poignée de gravier que nous a jetée M. Turner et qui a été reçue comme telle* ». « *En nous offrant 1 % de plus à titre d'avance sur 2019-2021, M. Turner nous propose d'hypothéquer l'avenir plutôt que de*

solder le passé », a asséné M. Evain. Interrogé, mercredi sur Europe 1, Jean-Marc Janaillac, PDG d'Air France-KLM, a jugé la proposition de la direction « forte et raisonnable ».

Davantage de vols annulés

Avant de se retrouver jeudi, l'intersyndicale et la direction s'écharpent sur l'importance de la mobilisation des grévistes. A en croire Air France, ils ne seraient plus que 9 % contre 22 % au début du conflit. « Magouilles », répondent les syndicats, qui accusent la direction d'incorporer notamment dans son chiffre, Hop ! et Transavia, deux filiales d'Air France non concernées par le conflit.

Selon eux, « la mobilisation et l'impact de la grève ne vont pas en faiblissant ». Ils en veulent pour preuve le nombre grandissant de vols annulés. Curieusement, alors qu'Air France revoit à la baisse le pourcentage de grévistes, elle a aussi abaissé son programme de vols notamment long-courriers. Mercredi, la compagnie prévoyait de n'assurer que 70 % de ses vols et seulement 60 % de ses destinations long-courriers. Selon les calculs de l'intersyndicale, « près de 59 % des vols sont impactés » par les grèves.

Paradoxalement, après la « main tendue » de la direction, les grévistes semblent sûrs de leur victoire prochaine. La direction « a un genou à terre », veut croire un délégué CGT, qui ajoute : « nous comptons bien finir le travail ». Pour M^{me} Techer, la direction porterait la responsabilité d'un durcissement du conflit. Et de prévenir : « si cela se passe mal jeudi », elle n'exclut pas « d'ajouter des jours de grève ». De son côté, le président du SNPL ne veut pas insulter l'avenir et souhaite donner sa chance à la négociation. « Il n'est de l'intérêt de personne de mettre le feu dans l'entreprise », tempère M. Evain.

Par **Guy Dutheil**

::: POLITIQUE

L'OPINION – 13/04/2018

16 Macron se met au centre du village



Souvent présenté comme le « Président des villes » par l'opposition, le chef de l'Etat s'est adressé à la France périphérique, jeudi. Employant les mots et les images qui parlent, selon lui, à « la France d'en bas »

Sur tous les dossiers sensibles, Emmanuel Macron a justifié et défendu, jeudi, dans le journal de 13 heures sur TF1, les décisions prises par le gouvernement, de la hausse de la CSG qui mécontente les retraités à la limitation de la vitesse à 80 km/h, très impopulaire chez les automobilistes.

C'est Emmanuel Macron qui le dit, « il n'y a pas une France des villes et une France des champs ». Mais il y a de toute évidence un Président des villes et un [Président des champs](#). Pour son interview au « 13 heures » de TF1 jeudi, réalisée dans l'école primaire de Berd'huis, paisible village normand à 150

km de Paris, le chef de l'Etat, citoyen jusqu'au bout de ses Richelieu, avait revêtu son costume de Président des champs.

L'opération visait à regagner le soutien des classes populaires et rurales, qui décrochent dans les sondages. La cote de confiance du Président recule à la fois dans les classes populaires, à 27 %, et dans les classes moyennes (-6 points, à 41 %), alors qu'elle progresse chez les cadres, à 65 %, selon un sondage Elabe. Et les attaques de [Laurent Wauquiez, patron de LR](#), contre un Président qui aurait la « haine de la province », ont eu un certain écho dans les campagnes touchées par la disparition des services publics, la hausse du prix du diesel et de la CSG, la fermeture des classes d'écoles ou la limitation de la vitesse à 80 km/heure.

Pour parler au fidèle public de Jean-Pierre Pernaut (5 millions de téléspectateurs en moyenne), le plus regardé par les retraités, les employés et les habitants des campagnes, rien n'a été laissé au hasard.

Emmanuel Macron a d'abord adapté son niveau de langage. Côté vocabulaire, exit les anglicismes : [pas de start-up nation, ni de just do it](#), en soixante-dix minutes d'entretien. Exit également les mots recherchés dont Emmanuel Macron aime parsemer ses discours, comme irénisme, dirimant ou illibéral.

Veillant à ne pas faire trop « techno », Emmanuel Macron a également pris soin de ne pas assommer de chiffres les téléspectateurs. Pas de milliards d'euros qui volent à travers la classe bien rangée de l'école du village pendant que les enfants jouent dans la cour de récréation.

Expressions désuètes. En revanche, le petit-fils de directrice d'école ne s'est pas privé de piocher dans le registre des expressions désuètes et rigolotes. « Il ne faut pas raconter de carabistouilles à nos concitoyens, il n'y aura pas de nouveaux impôts », a-t-il ainsi lancé, au sujet des dotations de l'Etat aux collectivités locales. Un mot plus élégant que « conneries », moins affecté qu'« imbécillités », à ranger dans la même catégorie que « [poudre de perlimpinpin](#) », « galimatias » ou « croquignolesque », employés dans de précédentes interviews.

Dans le même registre direct et sans détour, « c'est la vie » si des gens ne sont pas contents, la politique, « c'est pas des pincées de sel ou de poivre », « la France est une maison », et « c'est pas d'un claquement de doigts » qu'il la refondera... On a aussi appris que les étudiants ont plus intérêt à réviser qu'à bloquer les universités, car « il n'y aura pas d'examen en chocolat dans la République ».

Clin d'œil appuyé à la culture populaire des plus de 60 ans, le chef de l'Etat a même réussi, parlant de l'évacuation des zadistes de Notre-Dame-des-Landes, à citer le cinéaste Michel Audiard, réalisateur entre autres de « Faut pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages » (1968), qui ironisait sur « les professionnels du désordre ».

Au-delà du registre de vocabulaire, l'expression elle-même était inhabituellement relâchée : les négations avaient disparu, tandis que beaucoup de « faut pas » ont émaillé son discours, ainsi qu'une foule de « ch'minots ». Emmanuel Macron, « né à Amiens », ne manquant d'ailleurs pas de rappeler qu'il est lui-même « petit-fils de ch'minot ». « Je sais c'que c'est les ch'minots, mon grand-père il en parlait tout l' temps ! », a lancé l'ancien assistant de Paul Ricœur.

Sur le fond aussi, Emmanuel Macron a adapté son discours à la France périphérique. Tout en soulignant qu'« il y a une France rurale qui gagne des habitants », il a notamment tenté d'apporter des réponses concrètes aux inquiétudes sur la disparition des services publics.

Ainsi une habitante de Saône-et-Loire explique-t-elle, dans un reportage, que le médecin du village est parti en retraite, que personne n'était venu le remplacer. Une situation désormais habituelle, tant les déserts médicaux gagnent du terrain. Pour se faire soigner, elle « fait le 15 », explique-t-elle. Le Président connaît la situation, « je suis votre journal télévisé », assure-t-il à Jean-Pierre Pernaut pour preuve de son expertise. Avant de lâcher pour la première fois du lest, et de promettre « plus de moyens » pour l'hôpital, qui seront annoncés à l'été.

Portefeuille. Les retraités, victimes pour certains de la [hausse de la CSG](#), « je leur dis merci pour l'effort qu'ils fournissent », commence Emmanuel Macron, avant de s'adresser directement à eux : « Vous avez cotisé toute votre vie pour payer les retraites de vos aînés. Mais aujourd'hui, il y a moins d'actifs pour payer les retraites, plus de chômage et des retraites plus longues ». « Moi, j'ai des millions de gens qui cotisent pas pour financer votre retraite », déplore-t-il. Avant de revenir au style indirect : « Je n'ai jamais pris un retraité pour un portefeuille ».

Autre sujet typiquement « rural », la limitation de vitesse à 80 Km/heure. « Notre sang s'est échauffé sur cette affaire », commente Emmanuel Macron, manifestement plus amusé qu'inquiet. Il n'en prend pas moins « l'affaire » au sérieux : « Le déplacement moyen quand on est à la campagne, c'est 40 km. Avec la baisse de la vitesse autorisée, cela va prendre deux minutes de plus. Ça ne mérite pas les coups de sang qu'on a pu voir ». Et le chef de l'Etat de prendre deux engagements : celui d'affecter « l'argent perçu sur ces routes pour les hôpitaux qui soignent les blessés de la route ». Et « si dans deux ans ça ne marche pas, on arrêtera partout et on adaptera selon les territoires ».

Un seul dérapage : le Président « de tous les Français » assène curieusement que « les riches n'ont pas besoin de Président et se débrouillent très bien tout seuls. » Pour le reste, Emmanuel Macron, [souvent assimilé à la technocratie](#), a su parler à la France des campagnes. Gommant même toute arrogance : s'il corrige Jean-Pierre Pernaut lorsque ce dernier dit François Bayrou au lieu de Jean-Louis Borloo, il évite de le reprendre lorsque le très populaire présentateur vedette de TF1 chiffre à 47 milliards (au lieu de 4,7) le montant de la cagnotte fiscale... De la belle ouvrage.

[Nathalie Segaines](#)

LE PARISIEN – 13/04/2018

17 Forfait social : le cadeau de Macron aux salariés de PME



Lors de son interview au 13 Heures de TF1 ce jeudi, le chef de l'Etat a annoncé la suppression du forfait social pour l'intéressement et la participation dans les entreprises de moins de 250 salariés.

Encourager les entreprises à redistribuer les fruits de leurs succès auprès des salariés. Voilà l'objectif fixé ce jeudi par [Emmanuel Macron, dans l'interview qu'il a accordée à TF1](#). Car si de nombreuses grandes sociétés partagent déjà leurs bons résultats par le biais de la participation (basée sur les bénéfices de l'entreprise) ou de plans d'intéressement (basé sur des critères définis en interne), les TPE et PME rechignent parfois à se lancer.

En cause ? Le coût de ce dispositif, soumis à un forfait social. Autrefois quasi anecdotique (2 %), il a grimpé à 20 % en moins de 10 ans. De quoi alourdir la note de la participation ou de l'intéressement pour les petites structures et les décourager de mettre en place ce dispositif. Pour changer la donne, le gouvernement propose d'alléger la facture.

A partir du 1er janvier 2019, « il n'y aura plus aucune charge sur l'intéressement qui est distribué », a annoncé le chef de l'Etat au journal de 13 heures de TF1. [Cette réforme sera intégrée au projet de loi](#)

[Pacte](#), censé moderniser et simplifier la vie des entreprises et qui doit être présenté en Conseil des ministres dans la deuxième quinzaine de mai.

Un coût de 450 millions d'euros pour l'Etat

Pour le député LREM en charge de ce dossier, [Stanislas Guérini](#), qui plaidait pour une suppression du forfait social dans les entreprises de moins de 50 salariés, cette décision du gouvernement « est très ambitieuse ». « Cela devrait inciter de nombreux chefs d'entreprise à mettre en place un plan d'intéressement, se réjouit-il. Et pour ceux qui en ont déjà un, à le modifier pour le rendre plus avantageux. »

Cette décision doit encourager les TPE à partager leurs bénéfices avec leurs équipes. Car si la participation est obligatoire dans les sociétés dès 50 salariés, elle ne l'était pas en dessous de ce seuil. « L'idée est là encore d'inciter les petits patrons à proposer une participation à leurs salariés », précise-t-on à Bercy.

Le coût global de la réforme pourrait s'élever à 450 millions d'euros pour les caisses de l'Etat, selon les prévisions du ministère de l'Economie et des Finances, qui ne précise pas encore comment ce coup de pouce aux salariés sera compensé.

Aurélie Lebel et Matthieu Pelloli

::: INTERNATIONAL

LES ECHOS – 13/04/2018

18 Le Sommet des Amériques privé de ses têtes d'affiche



Le Sommet des Amériques s'ouvre avec deux absents de marque : Donald Trump et Nicolás Maduro, le président du Venezuela. Un éventuel accord sur l'Aléna est donc renvoyé à plus tard.

Ni Donald Trump, officiellement retenu à Washington par le dossier syrien, ni [Nicolás Maduro le président du Venezuela](#) ne seront présents à Lima au Sommet des Amériques, qui se tient vendredi et samedi. En revanche, Raul Castro, le président cubain, y fera sa dernière apparition publique avant la passation des pouvoirs quelques jours plus tard.

Premier déplacement en Amérique latine

Depuis plusieurs semaines, le sort semblait s'acharner sur le VIIIe Sommet des Amériques. La destitution du président péruvien tombé dans une affaire de corruption, avait un temps fait craindre une annulation. A présent, ce sont les participants qui font défaut. Là où ses prédécesseurs profitaient du sommet pour y faire une offensive de charme, Donald Trump s'est au contraire désisté à la dernière minute et manque ainsi son premier déplacement en Amérique latine depuis son arrivée au pouvoir en janvier 2017. Il sera représenté par Mike Pence, le vice-président et par sa fille Ivanka.

Nouveau camouflet de Trump

Cette absence, la première d'un président américain à ce conclave régional lancé par Bill Clinton en 1994, est ressentie comme un nouveau camouflet de l'administration Trump à l'encontre de l'Amérique latine. « *Le mieux qu'il ait à faire est de ne pas y aller* », résumant les spécialistes du dossier. Tous gardent en tête ses déclarations sur les pays d'Amérique latine, qualifiés d'Etats de second voire de troisième rang. Un désamour qui fait le lit de la Chine dont l'influence ne cesse de grandir dans la zone.

Tensions avec le Mexique

En près de quinze mois de présidence, Donald Trump a réussi à tendre ses relations avec les pays du sud, en particulier avec le Mexique sur les sujets migratoires et commerciaux. Et ce n'est pas fini. Le président américain a ainsi annoncé la semaine dernière le déploiement de 2.000 à 4.000 militaires à sa frontière méridionale pour endiguer l'immigration clandestine. Il a même indiqué penser garder les militaires jusqu'à la [construction du mur](#) qu'il a promis. Ce projet dérange dans la région : à plusieurs reprises, les capitales latino-américaines ont exprimé leur désaccord.

Front anti-Maduro

Ce sommet des Amériques aurait pu être l'occasion pour les Etats-Unis d'annoncer une bonne nouvelle sur [l'accord de libre-échange nord-américain \(Aléna\)](#), en cours de renégociation. L'absence de Donald Trump vide de facto cette rencontre multilatérale d'une grande partie de sa substance. Justin Trudeau, le Premier ministre canadien, va néanmoins profiter de cette réunion pour continuer « *d'avancer tranquillement* » sur ce dossier et défendre un accord de libre-échange du Canada avec les pays du Mercosur.

Autre grand absent, Nicolás Maduro, pour des questions de sécurité. Du coup, le front anti-Maduro d'une Amérique latine plutôt à droite, décidée à ne pas reconnaître le résultat du scrutin présidentiel anticipé du 20 mai prochain, risque sans doute de perdre en intérêt.

Corruption

S'il est un domaine en revanche où les participants pourront dialoguer, c'est sans nul doute celui de la corruption, inscrit à l'agenda du sommet. Au moment où les scandales éclaboussent tout le continent, dont l'[ex-président péruvien Pedro Pablo Kuczynski](#), récemment destitué, et l'ancien chef de l'Etat brésilien Lula, en prison, les débats sur ce thème revêtiront un intérêt particulier.

Michel De Grandi

Vous souhaitant une bonne journée et un excellent week-end.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

